



Date de Convocation L'an deux mille dix huit
16/03/2018 Le vendredi 23 mars à 20 heures 30
 Le Conseil municipal

Date d'affichage légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
16/03/2018 sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire
 Etaient présents: B.CANU – JM.COURVALET – JP.SPENNEL -
 V.GRANDET-C.DUBOIS - L.BOUCART – B.KARPOFF –
 F.CHOUBEIR - JC.QUILLET – T.VENDROUX – JC.BOURNE
 CHASTEL

En exercice 13

Présents 12 Formant la majorité des membres en exercice

Votants 12

Absents: C.KELLER

M. Jean-Charles QUILLET a été élu secrétaire.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2017 :

M. Choubeir demande le retrait de la phrase « En raison de la mise en cause de l'honorabilité d'une conseillère municipale lors de la séance du 22/9/2017, et afin d'assurer la sérénité des débats... », affirmant que l'honorabilité n'a jamais été remise en cause, et que les membres qui ont voté en faveur d'un retour à 3 adjoints ont motivé leur vote par souci d'économie. Proposition acceptée à l'unanimité.

Festival du Vexin : M. Quillet demande le retrait de la phrase « Beaucoup de places sont offertes par d'autres organismes » affirmant ne pas en connaître et que si des places ont été offertes, elles l'ont été sur les deniers personnels des offrants. Proposition acceptée à l'unanimité.

Mme Grandet regrette la suppression du Festival du Vexin, cet événement de haut niveau, en l'église de notre village, attirait un public nombreux et varié.

M. Quillet fait part d'un article de presse de M. Alain Lompech, critique musical reconnu, dans lequel il vante les qualités exceptionnelles du jeune prodige Pavel Kolesnikov, diapason d'or 2016 et l'acoustique remarquable de notre église.

Par conséquent, le compte rendu du conseil municipal du 15 décembre dernier sera modifié et validé lors de la prochaine séance. Mme le Maire propose que le projet de compte rendu soit envoyé à chaque conseiller.

Election d'un 4^{ème} adjoint :

Mme le Maire fait un tour de table pour que chacun puisse s'exprimer sur cette élection et demande qui sont les candidats. Mme Béatrice KARPOFF se présente à l'élection du 4^{ème} adjoint.

Mrs Choubeir, Bourne-Chastel, Quillet et Mmes Boucart et Grandet informent les membres présents qu'ils ne participeront pas au vote.

Au 1^{er} tour de scrutin sur 7 votants, Mme Karpoff a obtenu 6 voix (1 abstention) et a été proclamée élue à la majorité absolue 4^{ème} adjointe.

Proposition d'avancement de grade :

Deux agents de la commune, Mrs Trives et Caron, réunissent les conditions pour un changement de grade. Après saisie de la commission administrative paritaire du centre de gestion validant cet avancement, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la proposition.



Maintenance de l'éclairage public :

Après présentation et étude des 2 contrats proposés par le SIEGE et la STPEE, des questions complémentaires seront posées aux entreprises (coût pour réparation en dehors du remplacement du ¼ des ampoules...) et la commission finances statuera définitivement sur le choix du prestataire.

Enfouissement des réseaux : Le Gruchet et Sainte Austreberte (tranche 1) :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage de réaliser des travaux sur le réseau de distribution électrique, d'éclairage public et de télécommunication au Gruchet et à Sainte Austreberte pour une 1^{ère} tranche. La participation financière communale s'élève à :

- en section d'investissement : **16 833,33 € (Gruchet) et 21 333,33 € (Ste Austreberte)**
- en section de fonctionnement : **18 000 € (Gruchet) et 23 333,33 € (Ste Austreberte)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- l'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2018, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement.

Mise en place d'un fourreau fibre optique raccordement pylône de téléphonie :

Il convient de prévoir la mise en place d'un fourreau qui accueillera la fibre optique pour le raccordement du pylône de téléphonie mobile. Le montant de la participation communale s'élève à 560 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide cette proposition.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Vexin Normand :

Vu les données statistiques établies conjointement par la Région et l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur le territoire communautaire, en matière de santé publique et notamment des indicateurs très alarmants et défavorables sur :

- les taux de mortalité standardisé prématuré ;
- les taux de défavorisation sociale ;

Considérant la nécessité pour ce faire, de se doter d'une compétence santé.

Considérant le recrutement d'un agent dédié à cette compétence financé à 80 % par la Région et l'ARS ;

Vu la délibération n°201804 en date du 15 février 2018 approuvée par le Conseil communautaire ;

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la modification statutaire telle que jointe en annexe, en y ajoutant une compétence facultative ou supplémentaire « Santé : Promotion et prévention de la santé sur le territoire communautaire via des dispositifs de Type Réseaux Territoriaux de Promotion de la Santé (RTPS) et Contrat Local de Santé (CLS) ou autre dispositif similaire ;

Questions diverses :

-Démission de Patrick HYEST : M. Bourne Chastel demande au conseil de ne pas oublier le travail réalisé par M. Hyest. Le conseil municipal reconnaît son investissement et l'ensemble du travail réalisé pour la commune. Mme le Maire et le conseil municipal regrettent son départ.

-Sécurité : M. Spennel informe le conseil que certains habitants, victimes d'inondations dans leur cave, rejettent par pompage l'eau sur la chaussée provoquant des projections d'eau sur les façades et du verglas en période de gel. Qui est responsable en cas d'accident ?

La séance est levée à 22h15